

## DELIBERATION N° 2015/D189



### TERRITOIRE ZERO GASPILLAGE - ZERO DECHET

Comme échangé lors du dernier comité syndical, le syndicat est en voie de signer la convention de financement du dispositif Territoire Zéro Gaspillage – Zéro Déchet avec l'ADEME Bretagne pour une période de 4 ans autour de deux mécanismes de financement :

- **Aide aux changements de comportements** : financement de postes (4 CDD maxi) pendant 1 an,
- **Contrat d'Objectifs Déchet et Economie Circulaire** : aide forfaitaire annuelle à laquelle s'ajoute une part variable assujettie à la réalisation d'objectifs de réduction chiffrés, pendant les 3 dernières années.

En parallèle à cette contractualisation, le syndicat a publié l'ouverture de deux postes d'animation autour de la démarche TZGZD, en tant que contractuel sur 4 ans :

- Coordinateur du programme
- Animateur

Concernant l'organisation du dispositif qui devra être opérationnel dans les prochaines semaines, un courrier explicatif va être adressé rapidement à l'ensemble des partenaires publics et privés parties prenantes de l'opération.

Objectif : valider la présence des structures intéressées, désigner les représentants élus et techniques qui suivront la démarche et proposer une liste de thématiques à aborder.

En information complémentaire, il a été décidé que les membres du bureau syndical représenteront le collège des élus des EPCI qui siégeront au Comité de Pilotage.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

➡ **AUTORISE** le Président à créer les deux postes présentés ci-dessus au tableau des effectifs de Kerval.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Ploufragan, le 05 février 2016

**Le Président  
Thierry BURLOT**



**LE 05 FEVRIER 2016**

**Convocation du 22 janvier 2016**

Nombre de membre du comité syndical : **42**

**L'an deux mil seize le cinq février à 10 heures**, les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Lanvollon sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : **Mr Thierry BURLOT**

	Nom	Prénom	Présent	Suppléé par
CENTRE ARMOR PUISSANCE 4	LE FUR LE RIGOLEUR	Françoise Donatienne		
CIDERAL	LE HELLOCO GUILLERET BOUTRON LE JAN THOMAS	Guy Jean-Pierre Romain Yvon Gilles	<b>X</b> <b>X</b> <b>X</b>	
CDC COTE DE PENTHIEVRE	NABUCET OMNES	Daniel Jean-Pierre	<b>X</b>	
LAMBALLE COMMUNAUTE	BARBO CAURET RENAULT NESTOUT	Jean-Luc Loïc Jean-Yves Christian	<b>X</b>	Roger QUEMARD
CDC PAYS DE MONCONTOUR	TETU NOREE	Eliane Pascal		
SIVOM DU MENE	PERRIN HESRY	Claude Michel		Christian COUPE
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD BURLOT LE MAITRE LE VAILLANT MICHEL-LE POLES SERANDOUR	Sylvie Thierry Christian Jean-Paul Ghislaine Marcel	<b>X</b> <b>X</b> <b>X</b> <b>X</b> <b>X</b>	
QUINTIN COMMUNAUTE	LOYER ARTUR	Jean-Yves Joseph	<b>X</b> <b>X</b>	
CDC ARGUENON HUNAUDAYE	CARLO GUERIN	Jean-Pierre Armand	<b>X</b> <b>X</b>	
SBABA	BLANCHARD BOULDE ECOBICHON LE POTTIER DESDOIGTS LE GAGNE	Claude Marie-France Alain Joseph Jacky Joëlle	<b>X</b>	Loïc BIDAULT

Envoyé en préfecture le 23/02/2016

Reçu en préfecture le 23/02/2016

Affiché le

ID : 022:200043677-20160205-D189-DE

CDC PAYS DE MATIGNON	MINET	Christine	
	GUIGNARD	Sylvie	
	HINAULT	Michel	
	ORAIN – GROVALET	Christine	X
	RAOULT	Maryse	X
	CLAESSENS	Blandine	
	MOULIN	Rémy	X
	LE BOUC	Gervais	X
LAYEC	Claude	X	

### Suppléants présents à voix non délibérative

CIDERAL  
CENTRE ARMOR PUISSANCE 4  
CDC COTE DE PENTHIEVRE  
CDC PAYS DE MONCONTOUR  
CDC PAYS DE MATIGNON  
LAMBALLE COMMUNAUTE  
SMITOM DE LAUNAY LANTIC  
QUINTIN COMMUNAUTE  
CDC ARGUENON HUNAUDAYE  
SBABA  
SIVOM du Mené

**SECRETARE DE SEANCE : Jean-Paul LE VAILLANT**

**Présents Titulaires : 21**

**Suppléant à voix élective : 3**

**Suppléant à voix non électives : 0**

**Votants 24**